



TEMPS FORTS, TEMPS LIBRES

Association Loi 1901

65, impasse des vergers de Chartreuse
38480 Pont de Beauvoisin

06/41/68/91/07

tempsfortstempslibres@yahoo.fr

Vacances au bord de l'eau
Camping L'île de la comtesse 01300 Murs et Géligneux
5 jours du 11 au 15 Juillet, 16 au 20 Juillet ou 21 au 25 Juillet

Hébergement : chalet ou toile de tente dans un camping

Effectif : 5 résidents, 3 professionnels diplômés

Activités : Baignade (piscine chauffée), vélo sur la Viarhônga, Art thérapie, jeux, visites, participation à la préparation des repas, sport adapté, restaurant, ...

Coût du séjour : 1000 €





TEMPS FORTS, TEMPS LIBRES

Association Loi 1901

65, impasse des vergers de Chartreuse

38480 Pont de Beauvoisin

06/41/68/91/07

tempsfortstempslibres@yahoo.fr

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : _____ **Prénom :** _____
Date de naissance : _____ **Sexe :** F M
Adresse : _____

CP : _____ **Ville :** _____
Tel : _____ **Mail :** _____

Régime de protection : Tutelle Curatelle Curatelle renforcée Pas de protection
Personne ou service assurant la mesure:

Adresse:

Tel: _____ Mail: _____

Thème du séjour souhaité : _____ **Dates :** _____

Règlement Chèque Virement
Tarif du séjour : _____ + adhésion 20 € = _____ Total à régler
Arrhes à verser à l'inscription (25 % du montant du séjour + inscription) = _____
Le solde est à régler au plus tard 15 jours avant la date du départ.

Adresse de facturation :

Nom : _____ **Prénom :** _____
Qualité : _____ **Raison sociale :** _____
Adresse : _____
CP : _____ **Ville :** _____
Tel : _____ **Mail :** _____

Etablissement fréquenté :

Nom de la structure : _____
Adresse : _____
CP : _____ **Ville :** _____
Tel : _____ **Mail :** _____
Tel astreinte : _____
Nom et prénom du contact : _____

Fait à
Signature

le



TEMPS FORTS, TEMPS LIBRES

Association Loi 1901

65, impasse des vergers de Chartreuse
38480 Pont de Beauvoisin

06/41/68/91/07

tempsfortstempslibres@yahoo.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'association :

L'association a été créée en 2013 par des parents d'enfants porteurs de handicap et professionnels du médicosocial.

La situation sanitaire actuelle au sortir de l'épidémie de COVID 19 a conduit nombre d'établissements et organismes à interrompre leurs projets de vacances. De nombreux usagers se retrouvent, après une période particulièrement contraignante et anxiogène, sans opportunité de vacances et de répit.

Le choix d'organiser des Vacances Adaptées à un public adulte en situation de Handicap est directement inspiré par les fondements et les valeurs de l'Association, comme on peut le lire dans ses statuts :

- Favoriser la création de modes d'accueil et d'accompagnement pour jeunes enfants et pour personnes handicapées ;
- Promouvoir des activités de loisirs accessibles à tous ;
- Promouvoir l'accès aux soins, aux nouvelles techniques éducatives et de rééducations pour les personnes handicapées ;
- Promouvoir l'accès à l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap ;
- Collecter du matériel orthopédique et médical dont pourront bénéficier les personnes en situation de handicap ;
- Rechercher des solutions innovantes aux problématiques rencontrées par les familles touchées par le handicap ;
- Accompagner et soutenir les familles dans leurs recherches de financements, pour faire face aux divers coûts liés au handicap non pris en charge par les organismes habituels ;
- Faciliter l'information, la concertation, la formation, éventuellement la coopération de toutes les parties intéressées : usagers, bénévoles, techniciens, en vue de possibles réalisations communes ;
- Se donner les moyens appropriés, notamment d'étude et de réalisation, pour la poursuite des buts énoncés ci-dessus.

Les séjours :

Nous nous adressons dans ces projets de séjours en particulier à tous ceux qui s'intéressent à :

- la nature et l'environnement ;

- les activités sportives de pleine Nature ;
- les activités artistiques et culturelles.

Nous souhaitons proposer un cadre de vacances et une vie de groupe conviviale qui génère bien-être et dynamisme.

Les vacanciers sont associés au choix des activités, leur participation est favorisée dans tous les aspects de la vie de groupe (courses, préparation des repas, vaisselle) et de la vie quotidienne. L'encadrement sera vigilant à ce que chacun puisse s'y retrouver selon ses besoins et capacités. L'encadrement est toujours là pour écouter, rassurer et répondre, mais surtout pour permettre à chacun de s'exprimer.

Accueil: Les séjours se déroulent du premier jour 10h00 au dernier jour 17h00. L'accueil se fait sur place.

Encadrement:

Encadrement des séjours par 3 professionnels diplômés (Accompagnant Educatif et social, Master en Activités Physiques Adaptées, BAFA, BTS tourisme, ...) bénéficiant d'expériences auprès de personnes en situation de handicap à domicile comme en établissement.

Inscription :

La fiche d'inscription, la fiche de connaissance et le règlement doivent impérativement être retournés à l'association avant le début du séjour.

La participation au séjour peut être refusée en cas de dossier incomplet.

Une inscription peut être refusée si le projet et les conditions de séjour (accessibilité, formation de l'équipe, ...) ne correspondent pas à l'autonomie et aux besoins du vacancier.

Traitement médical :

Le vacancier viendra muni de ses médicaments en nombre suffisant pour la durée du séjour, le tout fourni dans un pilulier hebdomadaire accompagné de la prescription médicale.

Les actes infirmiers ne peuvent être dispensés pendant le séjour, ils nécessitent au besoin le passage d'une infirmière sur prescription.

Papiers et argent de poche :

Les papiers, traitements et argent de poche seront récupérés par l'encadrement à l'accueil du vacancier. L'argent de poche peut être confié au vacancier qui bénéficiera d'un accompagnement favorisant son autonomie. L'organisation se dégage de toute responsabilité concernant l'argent conservé par le vacancier.

Rappel des papiers à fournir :

- Carte vitale
- Carte de mutuelle
- Carte d'identité
- Carte de mobilité inclusion (carte d'invalidité)
- Ordonnances pour tout traitement ou location de matériel médical

Linge :

Il doit être obligatoirement marqué de manière indélébile et cousus au « nom et prénom » du vacancier.

Il doit être répertorié sur un inventaire qui sera contrôlé en début et fin de séjour afin de minimiser tout risque de perte.

Un sac de couchage est à ajouter au trousseau pour les séjours d'été ainsi qu'un sac de couchage de rechange et une alèse en cas d'énurésie.

Les protections sont à fournir en nombre suffisant pour la durée du séjour.

Visites :

Les vacances peuvent être l'opportunité de retrouvailles et d'activités communes. Les visites sur le lieu de séjour sont les bienvenues à la demande du vacancier ou avec son accord.

Les éventuels frais (restaurant, participation à une activité payante, nuitée, ...) sont à la charge du visiteur.

Téléphone :

Le téléphone du responsable de séjour sera communiqué. Il peut être utilisé en cas d'urgence ou pour prendre des nouvelles du vacancier.

Annulation:

En cas de désistement de votre part, et ce quelle qu'en soit la raison, il sera retenu pour chaque personne inscrite les frais d'annulation suivants :

Plus de 90 jours	Montant de l'acompte conservé
89 à 30 jours	50% du prix du séjour
29 à 15 Jours	75 % du prix du séjour
Moins de 15 jours	100 % du prix du séjour

Les absences le jour des départs engendrent le paiement de l'intégralité du prix du séjour.

Un séjour interrompu ne donne lieu à aucun remboursement. Les retenues appliquées aux bénéficiaires en cas de désistement ou de séjour écourté compensant le préjudice causé à l'organisateur tenu d'acquitter un certain nombre de prestations (hébergement, salaires, prestataires d'activité, ...).

Une assurance annulation de séjour auprès d'un assureur spécialisé peut être souscrite (elle coûte en règle générale de 4 à 7% du prix du séjour).

COVID 19:

Un protocole sanitaire relatif aux séjours de vacances adaptées aux personnes en situation de handicap est mis en place selon les recommandations de l'Agence Régionale de la Santé.